

# PROJET DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION COMMUNAUTAIRE A LA ROCHE-SUR-YON

## CONCERTATION PREALABLE

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER DES SECTEURS A PROXIMITE DU PROJET

**Date :** mardi 31 janvier 2023, de 18h à 20h

**Lieu :** La Roche-sur-Yon, Salle des anciennes écuries des Oudairies

**Nombre de participants :** 32 personnes

#### **Intervenants en tribune :**

- Anne AUBIN-SICARD, Vice-Présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération et 1<sup>ère</sup> adjointe au maire de La Roche-sur-Yon
- Alexandra GABORIAU, Vice-Présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération et maire de Thorigny
- Marie-Pierre KEREBEL, responsable du Service Eau Assainissement Déchets
- Frédéric TOURANCHEAU, responsable d'activité Patrimoine, Service Eau – Assainissement - Déchets
- Hervé CIRAFFELI, directeur Environnement Développement Durable Paysages
- Christophe SIMON, AMO Cabinet Merlin

**Garants de la concertation :** Mireille AMAT et Serge QUENTIN

**Animation :** Aurélie PICQUE, PARIMAGE

## INTRODUCTION DE LA REUNION

### Ouverture de la réunion par Aurélie PICQUE

**Aurélié PICQUE** remercie les participants pour leur présence et présente le déroulé de la réunion : un mot d'introduction d'Anne AUBIN-SICARD, Vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération, puis un mot de présentation des deux garants de la concertation désignés par la CNDP, suivi d'une première partie consacrée à la présentation du projet accompagnée d'un temps d'échanges, puis d'une seconde partie dédiée aux incidences potentielles du projet, avec un deuxième temps d'échanges, avant le mot de conclusion par les garants.

### Mot d'introduction d'Anne AUBIN-SICARD, Vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération

**Anne AUBIN-SICARD** remercie les participants pour leur présence à cette troisième réunion de concertation relative au projet de la nouvelle station d'épuration communautaire à La Roche-sur-Yon. Elle rappelle les réunions passées et celles à venir, en particulier la prochaine réunion le 8 février sur le traitement des boues. Elle invite le public à participer à l'ensemble des réunions et aux ateliers thématiques. Elle indique qu'ils sont quatre élus de l'agglomération à porter le projet, Thierry GANACHAUD, Manuel GUIBERT et Alexandra GABORIAU, et qu'ils sont également accompagnés des garants de la Commission Nationale du Débat Public, qu'elle remercie.

### Mot d'introduction des garants

**Serge QUENTIN** indique qu'ils sont les garants nommés par la CNDP, qui est une autorité administrative indépendante. Il ajoute que la CNDP se compose de 25 membres permanents et de 250 garants. Il précise, qu'aujourd'hui, ils sont deux garants et qu'ils sont présents pour accompagner le maître d'ouvrage dans l'organisation de la concertation et non sur le fond de son projet. Il souligne que leur mission consiste à garantir que chaque participant puisse poser ses questions et obtenir des réponses. Enfin, il précise qu'à la fin de cette concertation, ils rédigeront un bilan prenant en compte l'ensemble de ces questions.

**Mireille AMAT** rappelle les différentes réunions prévues dans le cadre de la concertation, qui se tiendra jusqu'au 21 février. Elle souligne qu'il est important que chacun puisse participer à cette concertation et s'exprimer. Elle informe également sur les différents documents mis à disposition du public.

## Présentation du projet

### Le contexte et les objectifs du projet

**Anne AUBIN-SICARD** présente le contexte et les raisons d'être du projet :

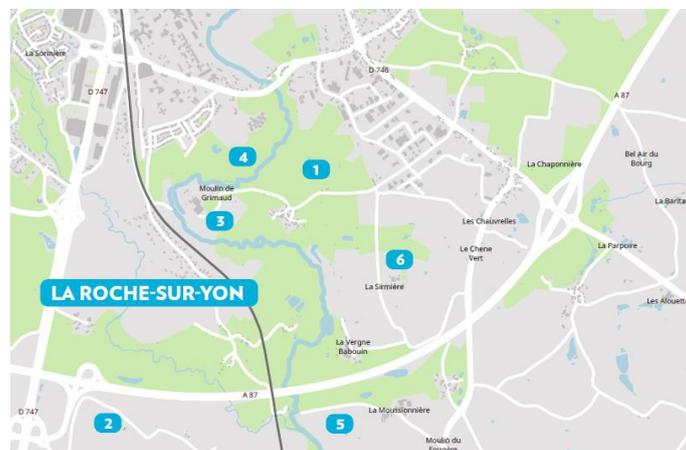
- Répondre au vieillissement des installations existantes ;
- Améliorer la qualité des rejets ;
- Adapter le dimensionnement aux besoins du territoire ;
- Garantir la continuité du service public de l'assainissement ;
- Anticiper les évolutions réglementaires ;
- Apporter une solution de gestion des boues d'épuration à l'échelle de l'agglomération yonnaise.

Elle annonce également que La Roche-sur-Yon Agglomération a pour ambition de disposer d'une installation :

- Fiable avec des équipements éprouvés, sécurisés et performants, exemplaire au niveau énergétique, pour laquelle les coûts d'exploitation sont maîtrisés ;
- Evolutive et adaptable aux évolutions réglementaires et à la démographie future du territoire ;
- Modulaire permettant de faire face aux variations de charge des différents intrants ;
- Pédagogique, permettant de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux : préservation des milieux récepteurs, des ressources énergétiques, des espaces naturels, etc. ;
- Intégrée dans son environnement immédiat.

### La localisation du projet

**Anne AUBIN-SICARD** évoque ensuite les six sites qui ont été étudiés par la collectivité (voir carte ci-dessous) pour la localisation de la future station d'épuration, ainsi que les différents critères d'analyse : surface mobilisable, inondabilité, nature du sous-sol, transfert des effluents bruts, continuité de service, réutilisation d'ouvrages, distance au point de rejet, proximité du réseau GRDF, impact sur le PLU, franchissement des infrastructures, cours d'eau, etc.



Ainsi, elle indique que la zone d'étude qui a été retenue est celle à proximité de la station actuelle (voir carte ci-dessous), à côté de la zone d'activité économique de Belle Place puisqu'elle présente les avantages suivants :

- Réserve foncière maîtrisée ;
- Proximité du point d'arrivée des eaux usées (deux réseaux structurants) ;
- Secteur non inondable ;
- Proximité poste injection biogaz GRDF pour la méthanisation.



Par ailleurs, **Anne AUBIN-SICARD** informe sur le devenir du site actuel, dont l'idée à ce stade est de démolir l'ensemble des ouvrages de l'actuelle station d'épuration de Moulin-Grimaud et d'engager une renaturation du site, avec la construction d'un nouvel ouvrage de relevage et de tamponnage pour la future station.

Elle invite les participants à venir à l'atelier du mardi 14 février sur la renaturation du site, l'insertion paysagère de la nouvelle station d'épuration et la biodiversité.

### Les caractéristiques du projet

**Christophe SIMON** présente les caractéristiques du projet. Il explique, dans un premier temps, le fonctionnement de la future station d'épuration avec la mise en place d'une méthanisation des boues pour produire du biogaz, suivi d'un séchage des boues puis d'un procédé de valorisation thermique. Il souligne que la nouvelle station permettra de produire de l'énergie avec le biométhane mais également grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques.

De plus, il présente les différentes difficultés qualitatives et quantitatives de l'Yon (déversements d'eaux brutes, mauvais branchements d'assainissement, étiages très sévères), qui expliquent le choix qui a été fait de ne pas mettre en place une réutilisation des eaux usées traitées (REUT) puisqu'en raison de sa position en tête de bassin versant, il apparaît que la STEP doit restituer à l'Yon un maximum d'eaux traitées.

Il précise que la nouvelle station d'épuration doit permettre d'améliorer la qualité des rejets dans l'Yon par différents moyens :

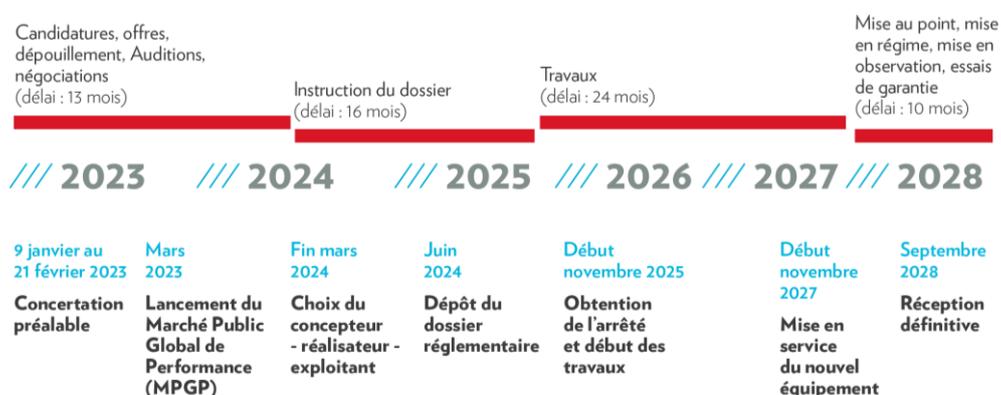
- Créer les conditions d'une qualité d'eau épurée ;
- Optimiser le traitement des paramètres polluants (anticipation de la future directive européenne) avec des process de dépollution, des régulations hydrauliques performantes ;
- Proposer un traitement de la pollution bactériologique avec l'objectif d'une qualité d'eaux de baignade ;
- Anticiper les futures réglementations, en particulier sur les micropolluants, par la modularité de la station et la possibilité de mettre en place des modules de dépollution ;
- Favoriser l'innovation avec des partenariats (écoles d'ingénieurs, universités, entreprises, etc.).

Enfin, concernant la filière boues, il souligne que la nouvelle station d'épuration doit permettre d'apporter une solution de gestion des boues d'épuration à l'échelle de l'agglomération, avec une méthanisation qui permettra de réduire de 30% à 40% le volume des boues face à une évolution probable de la réglementation vers une limitation de plus en plus importante de l'épandage des boues d'épuration, et avec la mise en place d'une valorisation thermique dans un contexte énergétique sensible. Il indique que l'objectif est également de s'appuyer sur la vente de biogaz pour alléger les charges d'exploitation.

## La mise en œuvre du projet

**Alexandra GABORIAU** informe sur le coût estimé du projet et énonce les différents partenaires financeurs qui seront sollicités : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'ADEME, la Région et le Département. Elle indique également qu'ils vont recourir à un marché public global de performance (MPGP) pour la conception, la construction et l'exploitation.

Elle présente ensuite le calendrier du projet.



## Premier temps d'échanges

### Intervention 1

**Une habitante du Puy Charpentreau revient sur le choix de marché (MPGP) qui a été fait par l'agglomération et demande ce qu'il se passe après les six ans d'exploitation : la station repasse-t-elle en gestion directe avec une régie ou reste-t-elle en exploitation par un acteur privé ? Elle considère que dans de nombreuses collectivités qui délèguent l'exploitation, les équipements sont mal entretenus et la collectivité se retrouve à devoir restructurer et réhabiliter.**

**Anne AUBIN-SICARD** explique que deux ans avant la fin du marché, une étude sera menée pour évaluer s'il est plus pertinent de passer en régie ou de rester sur une exploitation par un acteur privé. De plus, elle ajoute que pendant cette période de 6 ans, il y aura un contrôle de la collectivité sur son prestataire pour vérifier que les objectifs sur lesquels il s'est engagé pour obtenir le marché et construire l'équipement sont bien atteints ; si les objectifs ne sont pas atteints, des pénalités seront prononcées par la collectivité.

### Intervention 2

**Un riverain de La Potinière explique que leur village subit tous les inconvénients de la station d'épuration depuis longtemps, en particulier liés au trafic routier avec des véhicules qui roulent très vite et qui déchargent les boues. Il demande si pour le séchage des boues, ils auront des odeurs parce que la nouvelle station d'épuration se trouvera à proximité du village. Il montre également son**

**étonnement sur la localisation de la future station, considérant que sur le site de la station actuelle, il y a de nombreuses prairies, avec des terrains qui lui semblent suffisamment grands pour accueillir la station. Par ailleurs, il s'interroge sur les accès de la future station.**

**Anne AUBIN-SICARD** indique, qu'aujourd'hui, en période d'épandage, il y a une moyenne de 65 camions par mois, mais que demain il est prévu une moyenne d'environ 48 camions par mois. Concernant la localisation, elle explique qu'ils ne peuvent pas maintenir la station d'épuration sur ce site, même s'il peut y avoir une surface qui paraît importante, puisque ce site se trouve en zone inondable. Sur la question des odeurs, elle précise que des équipements fermés sont prévus pour limiter le risque d'odeurs. Elle ajoute qu'une étude sur les nuisances olfactives sera réalisée avant la construction de la station, avec un suivi régulier. Enfin, au sujet de la route d'accès, elle montre la carte de la localisation de la future station d'épuration et les accès proposés à ce stade : deux accès sont possibles (l'accès pompier servira seulement lors de circonstances inhabituelles) : l'un au-dessus du village et l'autre au nord depuis la zone de Belle Place. Elle souligne que rien n'est décidé à ce stade et invite les participants à faire des propositions lors de l'atelier dédié le 16 février. Elle indique également que l'ensemble des paramètres devra être pris en compte, y compris les enjeux de biodiversité.

### **Intervention 3**

**Un riverain de La Potinière demande si leur village pourra bénéficier du raccordement puisqu'il est proche de la future station. Il s'interroge également sur l'impact de ce projet sur les taxes foncières au vu du coût du projet.**

**Anne AUBIN-SICARD** explique que pour l'assainissement, comme pour les déchets, il s'agit d'un budget dit « annexe ». Elle précise que c'est la facture d'assainissement qui finance l'ensemble des investissements que ce soit la station d'épuration ou les investissements sur les réseaux. Elle ajoute que les partenaires financiers sont d'ores et déjà recherchés, tels que l'Agence de l'Eau ou l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Elle explique que l'objectif est d'arriver à 40% de subventions publiques pour financer l'investissement et que, pour le reste, la collectivité emprunterait sur une durée de 40 ans. Le coût pour l'usager serait donc lissé sur une longue période pour financer l'équipement.

**Frédéric TOURANCHEAU** revient sur le zonage d'assainissement et la question du raccordement de La Potinière. Il indique que des études ont été réalisées en 1990, 2000 puis 2008, définissant La Potinière en assainissement non-collectif compte tenu des contraintes, notamment topographiques. Il ajoute que la forme du village oblige de nombreux riverains à disposer de postes individuels pour remonter les eaux sur le réseau. Il précise que pour un raccordement au réseau collectif, il faudrait redescendre les effluents sur le poste de transfert, ce qui nécessiterait environ 850 à 900 mètres linéaires de réseaux à poser en plus, soit un coût global pour raccorder La Potinière de 250 000 à 300 000 euros. Ce coût reviendrait à un branchement à l'habitation à 15 000 euros par branchement minimum, sachant que l'Agence de l'Eau a défini des prix plafonds qui sont de l'ordre 7 000 - 7 600 euros par habitation ; au-delà la réalisation de l'assainissement collectif est considérée comme disproportionnée. Par ailleurs, il indique que plus de 50% des habitations de La Potinière disposent d'un assainissement non-collectif aux normes. Il ajoute qu'ils ont eu une réunion avec les riverains de La Potinière en 2013 sur ce sujet et précise qu'il y avait eu de 2015 à 2018 une campagne de mise aux normes des installations individuelles.

### **Intervention 4**

**Un riverain du quartier de Moulin-Grimaud souhaite connaître la localisation du nouveau bassin tampon et la manière dont il sera raccordé à la future station.**

**Christophe SIMON** explique qu'il y a un dénivelé et qu'il faut alors prévoir à proximité de la station d'épuration actuelle un bassin tampon et un poste de relèvement pour pouvoir remonter les eaux jusqu'à la nouvelle station d'épuration. Il précise que l'ouvrage sera couvert, enterré et désodorisé.

Concernant le raccordement du bassin tampon, il indique qu'il remontera par la voirie donc il n'y aura pas de traversée de parcelles.

### Intervention 5

Un habitant de Puy Charpentreau indique que certains riverains du quartier ont des problèmes d'odeurs liés à la station d'épuration actuelle et demande si, avec la future station d'épuration, ce problème perdurera. Par ailleurs, il demande si le coût présenté tient compte du contexte actuel et si ce sont les usagers qui financeront l'investissement.

**Anne AUBIN-SICARD** explique que l'objectif est d'avoir un équipement plus qualitatif qu'aujourd'hui et qui permette de réduire le plus possible les éventuels effets négatifs. Elle indique que les bâtiments seront fermés, réduisant les odeurs. Sur la question du coût, elle indique qu'il s'agit d'un coût indicatif puisqu'ils n'ont pas encore lancé le marché, qu'ils n'ont pas le retour des entreprises et qu'ils n'ont pas encore négocié avec ces dernières. Elle précise qu'il s'agit donc d'un ordre d'idée mais à prendre avec précaution

## Présentation des incidences potentielles du projet

### Le milieu naturel et la protection de la ressource en eau

**Anne AUBIN-SICARD** explique que l'objectif est de réduire les entrées d'eaux claires parasites dans le réseau, en agissant en amont de la station avec la réalisation de travaux afin d'essayer de résorber ces points noirs sur l'ensemble du territoire. Elle souligne deux autres objectifs pour la qualité de l'eau : réduire les déversements en milieu naturel, et améliorer la qualité des rejets par le renouvellement et/ou l'amélioration de performances épuratoires qui répondront aux dernières normes.

### La réduction des nuisances sonores et olfactives

Elle souligne que les équipements bruyants seront situés dans des locaux fermés et insonorisés, et qu'en parallèle des solutions de traitement de l'air et de désodorisation seront également mises en place. Elle ajoute que des états des lieux acoustiques et olfactifs seront réalisés au cours du premier semestre 2023 et que les entreprises candidates auront pour obligation de réaliser une étude d'impact acoustique et olfactive du projet qu'elles présenteront à la collectivité.

### Un effet positif sur le climat

**Anne AUBIN-SICARD** explique que la future station d'épuration va rechercher la sobriété sur le plan énergétique et qu'elle sera conçue pour atteindre la neutralité voire être à énergie positive. Elle ajoute qu'elle permettra également la production d'énergies renouvelables, en particulier avec le biométhane via la méthanisation, dont ce dernier permettra également de produire une énergie locale qui sera utilisée directement sur le territoire et représentant l'équivalent de 320 logements chauffés. Elle ajoute que des énergies renouvelables seront également produites via les panneaux photovoltaïques sur le site ou encore avec la récupération de chaleur.

### Les impacts sur la qualité de l'air et la réduction des risques technologiques

**Christophe SIMON** indique qu'un procédé de traitement des fumées par filtration, électrofiltration ou encore par lavage chimique sera mis en place. Des mesures de contrôle des émissions sont également prévues. Par ailleurs, elle souligne que le projet permettra une réduction des gaz à effet de serre par une diminution du nombre de camions : une moyenne d'environ 65 camions par mois aujourd'hui avec l'épandage à une moyenne de 48 camions par mois demain, soit 20% de camions en moins pour une station d'épuration qui traite 120 000 équivalents-habitants au lieu de 80 000 équivalents-habitants. Enfin, elle précise qu'une distance de 200 mètres est rendue obligatoire entre les installations de méthanisation et les habitations.

**Christophe SIMON** ajoute que pendant la période d'épandage sur 3 mois, environ 300 camions circulent aujourd'hui, alors que demain il n'y aura plus que 30 camions pour évacuer les cendres issues de la valorisation thermique. Il précise que dans ce calcul, il y a les entrants et les sortants : les réactifs qui seront livrés et l'exploitant qui viendra travailler tous les jours.

### Les impacts sur la circulation routière

**Anne AUBIN-SICARD** indique que la méthanisation permettra de réduire le volume des boues à traiter à l'aval d'environ 30% et que la valorisation thermique permettra de réduire le nombre de camions par la suppression des circulations liées à l'épandage. Elle ajoute que viendront toujours sur le site des boues d'autres stations d'épuration communautaires : Landeronde, Aubigny et Nesmy.

### L'intégration architecturale et paysagère

Elle présente les grands principes qu'ils souhaitent en terme d'intégration architecturale et paysagère, en indiquant que le public et les entreprises candidates auront des propositions à faire sur le sujet. Les grandes orientations architecturales à ce stade sont les suivantes :

- Des lignes et des couleurs qui reprennent les formes de haies existantes ;
- Un choix ouvert concernant les matériaux (bois, béton, métal, polycarbonate, ...) et l'intégration (teintes, végétalisation, ...) ;
- L'intégration d'un circuit pédagogique interne au site.

Les grandes orientations paysagères :

- Végétalisation des abords du site ;
- Isolation du hameau de La Potinière par des arbres au sud de la voirie d'accès ;
- Un circuit pédagogique externe.

### La phase chantier

Enfin **Anne AUBIN-SICARD** présente les différents dispositifs qui seront déployés en phase chantier : une charte chantier, un dispositif de communication, une limitation sonore à 85 dB en limite de chantier (limite réglementaire), le respect de certains horaires de travail, l'entretien des voies d'accès, le nettoyage des roues de véhicules avant leur arrivée sur la voie publique, le choix d'engins et de matériels électriques plutôt que thermiques en fonction des possibilités, etc.

### La concertation préalable

**Alexandra GABORIAU** explique la concertation et le dispositif mis à disposition du public. Elle rappelle les différentes réunions et le calendrier de la concertation.

<p><b>RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE</b></p> <p><b>Mercredi 11 janvier</b> de 19h à 21h</p> <p>Salle des Anciennes Écuries des Oudairies, La Roche-sur-Yon</p>	<p><b>RÉUNION TABLE RONDE</b></p> <p>L'assainissement et le cycle de l'eau, aujourd'hui et demain</p> <p><b>Mardi 24 janvier</b> de 18h à 20h</p> <p>Salle des Anciennes Écuries des Oudairies, La Roche-sur-Yon</p>	<p><b>RENCONTRE DE QUARTIER</b></p> <p>des secteurs à proximité du projet (La Potinière, Le Puy Charpentreau et Lotissement du Chemin des Alliers)</p> <p><b>Mardi 31 janvier</b> de 18h à 20h</p> <p>Salle des Anciennes Écuries des Oudairies, La Roche-sur-Yon</p>
<p><b>RENCONTRE DE PROXIMITÉ</b></p> <p><b>Samedi 4 février</b> matin</p> <p>Marché de La Roche-sur-Yon</p> <p>Place du Marché</p>	<p><b>RÉUNION PUBLIQUE THÉMATIQUE</b></p> <p>sur le traitement des boues de méthanisation</p> <p><b>Mercredi 8 février</b> de 18h à 20h</p> <p>Salle des Anciennes Écuries des Oudairies, La Roche-sur-Yon</p>	<p><b>RENCONTRE DE PROXIMITÉ</b></p> <p><b>Jeudi 9 février</b> matin</p> <p>Marché de La Roche-sur-Yon</p> <p>Place du Marché</p>
<p><b>ATELIER #1</b></p> <p>La renaturation du site, l'insertion paysagère de la nouvelle station d'épuration et la biodiversité</p> <p><b>Mardi 14 février</b> de 18h à 20h</p> <p>Salle des Anciennes Écuries des Oudairies, La Roche-sur-Yon</p>	<p><b>ATELIER #2</b></p> <p>Les accès et les circuits pédagogiques</p> <p><b>Jeudi 16 février</b> de 18h à 20h</p> <p>Salle des Anciennes Écuries des Oudairies, La Roche-sur-Yon</p>	<p><b>RÉUNION PUBLIQUE DE CLÔTURE</b></p> <p><b>Mardi 21 février</b> de 19h à 21h</p> <p>Salle des Anciennes Écuries des Oudairies, La Roche-sur-Yon</p>

## Deuxième temps d'échanges

### Intervention 6

**Une habitante de la Potinière demande ce que va devenir le gaz produit par la méthanisation.**

**Christophe SIMON** indique que concernant le biogaz qui va être produit, des demandes auprès de GRDF sont en cours pour faire le raccordement dans le réseau. Le point de livraison GRDF dépendra de la zone d'accès définie pour l'accès principal de la station. Il explique qu'il sera mis sous pression avec un poste GRDF et qu'il sera à très faible pression à l'intérieur de la station d'épuration. Il souligne que les rayons d'explosion sont très faibles, environ 30 à 50 mètres, et qu'ils seront contenus à l'intérieur de la station d'épuration. Il précise que tous les effets resteront à l'intérieur du site.

### Intervention 7

**Un habitant de La Potinière souhaite connaître la distance entre le haut du village et la nouvelle station d'épuration.**

**Christophe SIMON** rappelle qu'il existe une distance obligatoire minimum de 200 mètres entre l'installation d'un méthaniseur et les premières habitations. Il précise que, en l'espèce, le méthaniseur sera à plus de 200 mètres de La Potinière et qu'entre la nouvelle station d'épuration et le village, il y aura une distance d'environ 120-130 mètres.

### Intervention 8

**Un participant fait part des nombreux désagréments de La Potinière en termes de dépôts sauvages de déchets.**

**Anne AUBIN-SICARD** explique qu'en effet sur la question des dépôts sauvages, ils ont effectivement des problèmes autour de la déchetterie. Elle indique que l'adjoint à la propreté de la collectivité est présent ce soir et propose à l'intervenant d'échanger avec lui à l'issue de la réunion. Elle ajoute qu'ils peuvent également appeler Roche Service en cas de dépôt sauvage.

### Intervention 9

**Un participant souligne que à la présence d'un méthaniseur présente de nouveaux risques et demande comment ils sont maîtrisés, et notamment si des astreintes humaines, au-delà de tous les systèmes, sont prévues.**

**Christophe SIMON** explique que sur la partie dangers, ils travaillent en concertation avec les services de l'Etat et qu'ils ont eu une réunion avec les pompiers concernant la sécurisation du site. Il précise alors qu'en cas d'incendie une bache incendie est prévue. Par ailleurs, ils vont prendre contact avec Vendée Eau pour savoir si la zone peut être desservie par des poteaux incendie, notifiant que les pompiers ont indiqué qu'il fallait un certain débit, une certaine pression, que la future station d'épuration n'atteindra pas. Il ajoute que lorsqu'il a fallu définir la mise en place d'une bache à incendie, les pompiers ont relevé que ce type de site et les bâtiments choisis étaient classés peu dangereux (bâtiments en bardage métallique, en béton, etc.). Il ajoute que la méthanisation sera à faible pression et que des contrôles seront effectués pour vérifier qu'il n'y ait pas de fuites de gaz, soulignant qu'effectivement le biogaz n'a pas d'odeurs lorsqu'il n'est pas injecté sur le réseau. Il informe que naturellement le gaz n'a pas d'odeurs mais qu'on lui ajoute une odeur pour prévenir du danger. Des systèmes internes de sondes de capteurs seront mis en place pour vérifier qu'il y a pas de pertes de pression dans les ouvrages et donc une fuite de gaz.

**Christophe SIMON** explique que concernant les astreintes, cela sera inscrit dans le contrat avec l'exploitant et que le gardiennage des sites sera compris dans le dossier de consultation pendant les six ans où l'exploitant devra travailler sur le site. Il indique qu'une personne sera présente de manière permanente en journée et que des astreintes et des alarmes seront mises en place pour assurer une surveillance 24h/24, 7j/7.

#### **Intervention 10**

**Une habitante de La Potinière demande pour quelles raisons l'accès par la route de La Potinière est envisagé alors que des habitations sont présentes autour et quelles sont les raisons qui pourraient faire que l'accès soit celui au niveau de la déchetterie. Ce dernier choix lui semble en effet plus judicieux. Par ailleurs, elle s'interroge sur le raccordement du village de La Potinière, craignant de financer l'investissement via sa facture alors qu'elle sera toujours en assainissement individuel.**

**Anne AUBIN-SICARD** explique que les personnes ayant accès au réseau d'eau potable mais non raccordés à l'assainissement collectif n'ont pas de part assainissement sur leur facture. Toutefois, elle précise que si demain les habitations venaient à être raccordées au réseau d'assainissement, les usagers devront alors payer l'assainissement. Elle ajoute que pour les personnes qui habitent dans le village et qui se sont mis aux normes il y a moins de 10 ans, auraient quand même obligation de se raccorder au réseau si celui passe devant chez eux, malgré les investissements qu'elles auraient réalisés.

**Christophe SIMON** ajoute que les raisons concernant l'accès par la route de La Potinière sont techniques, écologiques et financières mais que rien n'est décidé à ce stade. Il indique que cet accès nécessite moins de construction de route nouvelle que l'autre accès envisagé. De plus, il souligne que l'accès côté déchetterie présente des enjeux en termes de biodiversité.

#### **Intervention 11**

**Un habitant de La Potinière revient sur les accès et précise que c'est un sujet important pour leur quartier, notamment d'un point de vue de la tranquillité. Il s'interroge sur les moyens mis à disposition pour exprimer leur choix afin que l'accès se fasse prioritairement par la déchetterie.**

**Anne AUBIN-SICARD** répond qu'ils peuvent exprimer leur choix avec la réunion de ce soir, par écrit avec les coupons-T qu'ils ont reçu à leur domicile, ainsi que via le site internet. Elle les invite également à participer aux ateliers du 14 et 16 février qui traiteront de ces sujets. Elle précise que plus ils seront nombreux à faire remonter leurs souhaits, plus il sera aisé pour la collectivité d'avoir une image sur ce que les riverains souhaitent en termes d'accès à la station d'épuration.

#### **Intervention 12**

**Un participant demande si des interventions sont prévues concernant le problème des odeurs de la station actuelle, d'ici la mise en service de la nouvelle station.**

**Frédéric TOURANCHEAU** explique qu'actuellement les boues sont chaulées et épaissies, ce qu'il n'y aura pas dans la future station et que, par conséquent, les odeurs seront moindres puisque les boues ne seront pas stockées 6 à 9 mois dans les hangars comme c'est le cas aujourd'hui. Il ajoute que modifier le process aujourd'hui sur la station actuelle est compliqué. Il précise qu'ils ont augmenté le taux de chaulage pour hygiéniser les boues, notamment dans le contexte de la crise sanitaire, et que cela réduit les odeurs. Il souligne qu'ils font tout ce qui est possible sur la filière actuelle qui est considérée comme « rustique ». Il indique que les odeurs sont aussi liées aux conditions barométriques. Il invite les participants à contacter directement le service d'assainissement lorsqu'ils rencontrent des problématiques d'odeurs.

### Intervention 13

**Un riverain informe sur les débordements des boues transportées par les camions sur les routes, précisant qu'il a déjà appelé plusieurs fois la mairie, et que parfois elles sont nettoyées mais pas souvent.**

**Anne AUBIN-SICARD** indique qu'ils vont faire remonter ce sujet à l'exploitant.

### Intervention 14

**Une habitante des lotissements des Alisiers indique qu'elle n'a rien reçu dans sa boîte aux lettres. Un autre participant explique qu'il a demandé à ses voisins qui n'ont rien reçu non plus.**

**Anne AUBIN-SICARD** indique que le secteur aurait dû être distribué et qu'une nouvelle distribution sera demandée.

### Intervention 15

**Un participant s'interroge sur le prix pour démolir l'existant.**

**Christophe SIMON** explique que le coût de la démolition a été prévu dans l'étude, mais pas celui de la renaturation.

### Intervention 16

**Un conseiller municipal de La Roche-sur-Yon s'interroge sur le traitement et le contrôle des fumées dégagées du four. Par ailleurs, il souligne qu'il est indiqué dans le dossier que la valorisation thermique ne concourt pas aux effets du réchauffement climatique et qu'il n'y a pas de gaz à effet de serre. Il demande alors plus d'informations sur ce sujet.**

**Anne AUBIN-SICARD** explique que le traitement des boues dans une station d'épuration est différent du traitement des ordures ménagères et de la méthanisation agricole, et que, par conséquent, les données techniques sont complètement différentes. Elle ajoute que s'ils ont fait ce choix c'est qu'en effet ils avaient deux options : soit un retour au sol des boues, avec une évolution de la réglementation incertaine, soit la méthanisation et la valorisation thermique qui vont permettre de diminuer considérablement les quantités de boues. Elle indique qu'aujourd'hui c'est 6 000 tonnes de boues, tandis que demain il n'y aura plus que 700 tonnes de résidus, qui seront en partie valorisés, et dont le reste partira en installation de stockage des déchets.

**Christophe SIMON** souligne qu'ils sont très contraints par la réglementation. Lorsqu'une étude de valorisation thermique sur une station d'épuration est effectuée, ils ont des contrôles obligatoires par la DREAL et des mesures sont réalisées en continu, avec 5-6 paramètres vérifiés continuellement. Il précise que les services de l'Etat ont accès aux mesures qui sont réalisées. De plus, il informe que 99,8% des fumées seront traitées au travers de tous les équipements (systèmes de filtration). Concernant le bilan CO<sub>2</sub>, il explique que du CO<sub>2</sub> sortira du four, puisque les boues seront brûlées et que les boues sont composées de carbone, mais qu'il s'agit d'un CO<sub>2</sub> déjà présent, et que par conséquent, lorsqu'ils

parlent du bilan carbone global c'est à l'échelle de la planète. Il précise que ce CO2 produit par les boues est appelé CO2 biogénique, qui est différent de celui issu des produits pétroliers et qu'il n'est pas pris en compte de la même manière.

#### **Intervention 17**

**Un habitant revient sur les accès et propose de faire une sortie zone de Belle Place pour les camions avec de lourdes charges et une sortie véhicules légers via l'accès envisagé par la route de La Potinière.**

**Anne AUBIN-SICARD** explique qu'ils pourront étudier cette possibilité et la partager lors des futurs ateliers.

#### **Intervention 18**

**Un participant demande s'il est prévu un comité de suivi afin que la population et les riverains aient accès aux différentes données évoquées précédemment, et auxquels les services de l'Etat ont accès.**

**Anne AUBIN-SICARD** répond qu'ils vont imaginer un suivi et le format à mettre en place pour les riverains et la population. Elle les invite à donner leur avis sur la manière dont ils souhaitent être associés pendant la construction du projet et qu'ensuite une instance de suivi sera mise en œuvre une fois la station construite.

#### **Intervention 19**

**Un participant revient sur les procédés pour le séchage des boues, et demande s'ils ont pensé au procédé mécanique par séchage à froid au lieu d'utiliser un four.**

**Christophe SIMON** indique que le type de consultation retenu est un MPGP qui permet à la collectivité de définir les objectifs mais qu'ensuite ce sont les entreprises qui viennent avec leurs procédés brevetés ou avec des solutions techniques qui répondront au cahier des charges. Il précise qu'en tant que bureau d'études, la préconisation concerne le choix du retour au sol ou de la valorisation thermique, puisqu'ils ne peuvent pas laisser la liberté aux entreprises.

#### **Intervention 20**

**Une participante revient sur les accès et exprime son désaccord sur l'idée que l'accès par la route de La Potinière soit plus court que celui par la déchetterie, indiquant que pour l'accès de La Potinière il faut descendre, revenir et emprunter une route exiguë alors que pour l'accès par la déchetterie il y a déjà une zone industrialisée, avec des ralentisseurs, où les camions ont l'habitude de circuler, et où les voies sont plus larges. Par ailleurs, elle indique que le terrain a été choisi par la collectivité, et qu'elle peut l'aménager pour qu'il soit conforme à ses attentes.**

**Anne AUBIN-SICARD** explique que ce sont des sujets sur lesquels ils vont pouvoir réintervenir lors des ateliers.

**Christophe SIMON** ajoute que lorsqu'il a évoqué le linéaire des accès, celui-ci faisait référence au linéaire de voirie à créer, mais ne prenait pas en compte l'existant et rappelle qu'en haut du site, il y a une contrainte écologique à prendre en compte.

## **Mot de conclusion**

**Serge QUENTIN** remercie les participants d'être venus et précise que leurs questions étaient particulièrement riches. Il remercie également le maître d'ouvrage pour sa présentation et les réponses apportées. Il précise qu'ils rédigeront un bilan à la fin de la concertation au sein duquel ils émettront des recommandations au maître d'ouvrage qui tiendront compte des souhaits soumis par le public.

**Anne AUBIN-SICARD** remercie également les participants pour leur présence. Elle invite les participants à prendre les coupons-T à la sortie et informe qu'un boitage supplémentaire sera réalisé pour que les riverains puissent avoir le document qu'ils auraient dû recevoir. Enfin, elle annonce les deux prochaines rencontres : un marché le samedi 4 février matin et une réunion sur la thématique du traitement des boues le 8 février.